



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 29 juillet, à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Etaient présents** : M. Xavier DIOT, M. Bernard ROUSSEAU, M. Guy PIERRE, M. Jean-Pierre DELHOUME, M. Pascal TENNEVIN-PERET, Mme Alison MCDONAGH

**Etaient absents** : M. Jacky CHARRUAULT, M. Patrick VIGNAUD, Mme Christine MAILLOCHAUD, Mme Héloïse PIERRE

**Est désigné secrétaire de séance** : M. Bernard ROUSSEAU

<b>Date de convocation</b> : 19 juillet 2013	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> : - en exercice : 10 - présents : 6 - votants : 6
<b>Date d'affichage</b> : 19 juillet 2013	

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.  
Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Le Conseil accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour

- Régie Vide Grenier
- Rapport annuel 2012 Syndicat de voirie de la région de l'Isle Jourdain
- Bilan d'activité 2012 Communauté de Communes du Montmorillonnais
- Demande de subvention pour voyage scolaire M. PAILLOUX
- Demande d'aménagement du chemin communal Combes le peux
- Décision modificative : création d'un programme d'investissement voirie
- Demande de subvention pour voyage scolaire M. Mme GWOZDZ
- Remplacement des contrats uniques d'insertion
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION 2013-049 : Régie vide grenier**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2012-068 en date du 30 juillet 2012, une régie avait été créée pour les recettes relatives au vide grenier annuel. Il est nécessaire d'établir le tarif de chaque consommation comme suit :

Café	1.00€	Perrier	1.50€
Galopin	1.00€	Orangina	1.50€
Croissant	0.50€	Bière	1.50€
Diabolo	0.50€	Sandwich pâté	1.50€
Vittel	0.50€	Sandwich merguez	1.50€
Pression	2.00€	Sandwich saucisses	1.50€
Eau en bouteille	1.50€	Sandwich ventrèche	1.50€
Coca	1.50€	Barquette de frites	2.00€
Barquette de frites + 2	3.00€		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de pratiquer** les tarifs indiqués ci-dessus.

**DELIBERATION 2013-050**  
**Rapport annuel d'activité Exercice 2012**  
**du Syndicat intercommunal de voirie de la région de l'Isle Jourdain**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil présents le rapport d'activité de l'exercice 2012 du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de L'Isle Jourdain (SIVRIJ) composé de 14 communes. Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2012 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année. Le montant des travaux effectués pour la commune de Saint Martin L'Ars est de 172.59€ en dépenses d'investissement et de 32 398.43€ en dépenses d'entretien ; les recettes sont entièrement constituées d'autofinancement à la hauteur de 172.04€ en investissement et 45 215.55€ en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'approuver** le rapport d'activité de l'exercice 2012 du Syndicat Intercommunal de Voirie de la région de L'Isle Jourdain.

**DELIBERATION 2013-051**  
**Bilan d'activité 2012 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais**

Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités 2012 de la Communauté de communes du Montmorillonnais (CCM). Celui-ci retrace l'ensemble des compétences et des réalisations effectuées sur l'exercice 2012 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'approuver** le rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

**DELIBERATION 2013-052**  
**Demande de subvention pour voyage scolaire M. PAILLOUX**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil d'un courrier reçu en mairie de M. PAILLOUX, domiciliés 25 rue des Maladries 86350 St Martin L'Ars, demandant une aide financière pour le voyage scolaire de son fils Lucas. Selon le plan de financement reçu de l'école St Joseph d'Usson du Poitou, le montant de la participation demandé à la famille s'élève à 150€.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant et par an peut être accordée aux familles, dans le cadre des voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 150€ à M. PAILLOUX.

### **DELIBERATION 2013-053**

#### **Demande d'aménagement du chemin communal Combes Le Peux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu en mairie de M. Xavier JATIAULT demandant le déplacement et l'aménagement d'un chemin allant du Peux à Combes, afin de pouvoir rapprocher une nouvelle construction des bâtiments existants. Les conseillers municipaux informent du problème de la présence de la conduite d'eau se trouvant au niveau du chemin existant. Si le bâtiment se déplace, la conduite se trouverait dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité,

- de ne pas accepter la demande pour un problème de conduite d'eau qui se trouverait sous le bâtiment ;
- de s'opposer à la prise en charge du coût de terrassement ;
- de faire déplacer la commission voirie pour la quantité de pierres nécessaire.

### **DELIBERATION 2013-054 : Décision modificative : création d'un programme d'investissement voirie**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de créer un nouveau programme d'investissement concernant la voirie en enrobé comme les devis présenté par STPR pour le chemin de Maillé et la route de Viviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'établir** la décision modificative comme suit :  
C/61523 : -24 800.00€                      C/2315 (op 0139) : +24 800.00€

### **DELIBERATION 2013-055**

#### **Demande de subvention pour voyage scolaire M. Mme GWOZDZ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil d'un courrier reçu en mairie de M. et Mme GWOZDZ, domiciliés 19 rue des Tilleuls 86350 St Martin L'Ars, demandant une aide financière pour les voyages scolaires de leur fils Allan. Selon le plan de financement reçu du collège Jeanne D'arc de Civray, les montants de la participation demandés à la famille s'élèvent à 78€ pour le séjour à Lourdes et 118€ pour le séjour à Paris.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une aide plafonnée à 150€ par enfant et par an peut être accordée aux familles, dans le cadre des voyages scolaires après étude du plan de financement transmis par l'établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 150€ à M. et Mme GWOZDZ.

### **DELIBERATION 2013-056**

#### **Remplacement des contrats uniques d'insertion**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que les deux agents employés entant que CUI (contrat unique d'insertion) ont leurs contrats qui se termineront le 24 août pour M. Frédéric FEROUX et le 18 septembre pour M. Eric DRIANT. Au vu du travail effectué et en accord avec l'agent titulaire M. Jean Bernard BONNENFANT, il n'est pas souhaitable de renouveler leur contrat. En conséquence, il est nécessaire de recherche de nouvelles candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de rechercher** de nouvelles candidatures
- **de donner** tout pouvoir à monsieur le Maire pour recruter des nouveaux agents en CAE.

### **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire informe de l'achat de l'élagueuse Bonfort pour 18 300 € HT avec la reprise de l'ancien de 3000€

↳ Monsieur le Maire informe d'un courrier arrivé par huissier pour la reconduction du bail du multiservice.

↳ Monsieur le Maire informe de la présentation de la rénovation de la salle polyvalente par M. Bourdon. Des modifications sont à prévoir.  
Rendez-vous le mardi 6 août.

↳ Un nouvel BNSSA prendra son poste à partir du mardi 6 août.

↳ Mme Nelly DROUILLET effectuera le remplacement du secrétariat du les mardi et vendredi du 5 au 23 août.

↳ Le restaurant ouvrira à partir du 3 août.